

Servitudes d'utilité publique

● AS1 Captage

AS1 Périmètre de protection des points de prélèvements
d'eaux destinés à collectivité humaine

■ Protection Immédiate

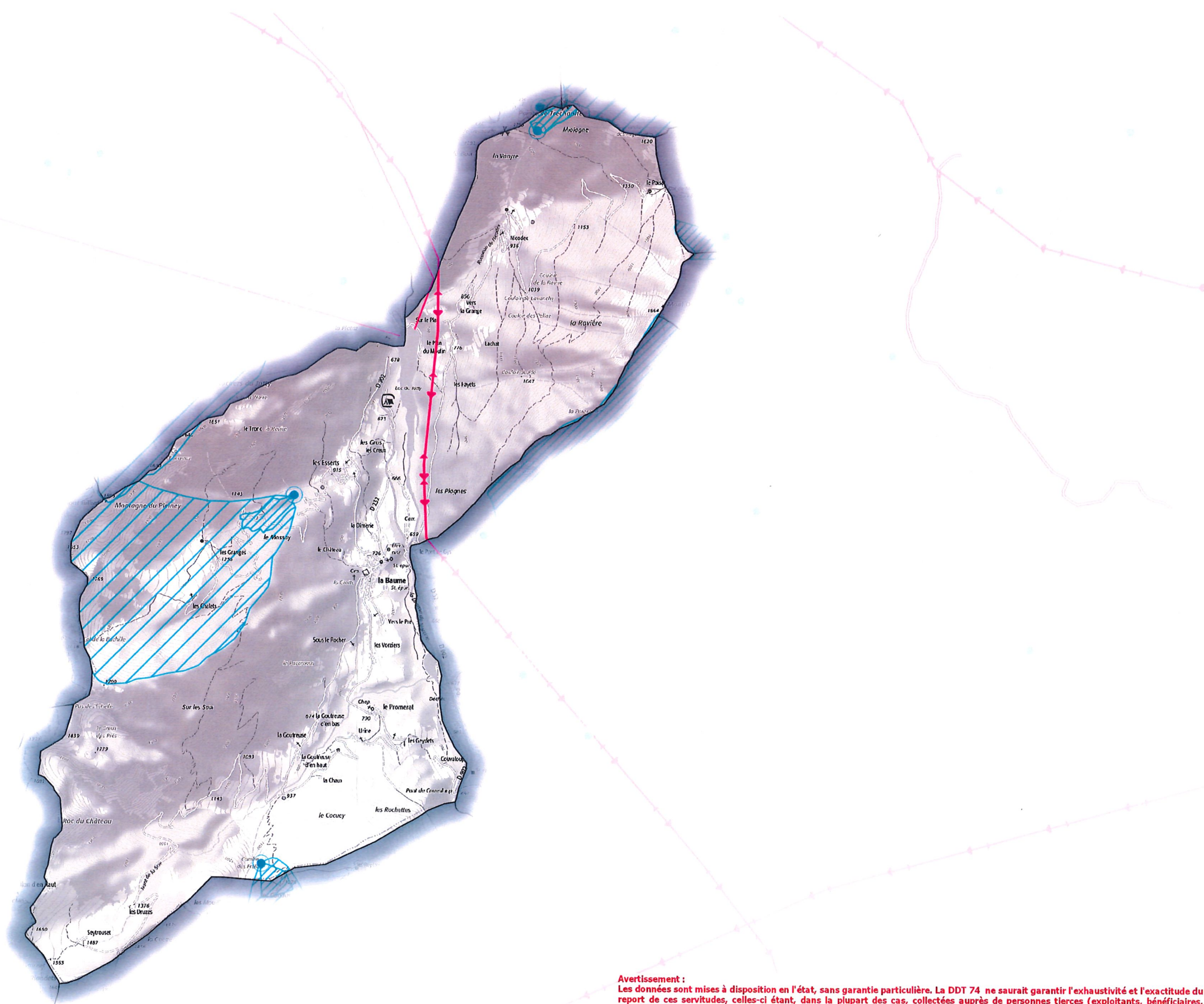
▨ Protection Rapprochée

▨ Protection Éloignée

■ I2 Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie hydraulique

I4 lignes électriques

◀▶ Aériennes



Avertissement :
Les données sont mises à disposition en l'état, sans garantie particulière. La DDT 74 ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude du report de ces servitudes, celles-ci étant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants, bénéficiaires, gestionnaires, ...). Les différentes couches de données ont été réalisées à des échelles différentes si bien que leur superposition peut entraîner des représentations erronées.